

FESTIVAL de la PHOTOGRAPHIE # 2
« *Paysage(s) Fantastique(s)* »
Du vendredi 5 au dimanche 14 octobre 2012

Dans le cadre de sa programmation culturelle et de l'événement métropolitain Fantastic2012 porté par Lille3000, la commune de Mouvaux organise un Festival de la photographie sur le thème :

« *Paysage(s) Fantastique(s)* »
***Entre l'étrange et le merveilleux, le paysage urbain ou naturel
donne à voir des visions fantastiques de notre réalité.***

**Cette thématique permet de figurer l'atmosphère étrange et merveilleuse
présente parfois dans notre quotidien, et offre une autre vision ou perception du
monde mêlant le rêve, la réalité, le non-sens, l'insolite...**

L'exposition sera présentée du 5 au 14 octobre 2012, dans les Salons de l'Hôtel de Ville de Mouvaux et accueillera des photographes professionnels et photographes amateurs avertis. Les mineurs peuvent participer à condition de justifier d'une autorisation parentale.

Chaque participant pourra présenter de 1 à 5 œuvres, au format minimum 20 x 30cm. Sont acceptées les photos en noir et blanc, sépia ou couleur. En raison du thème les photos retouchées sont acceptées.

Un comité de sélection et d'acceptation des œuvres est composé de membres de la Commission municipale de la Culture, du Club des Cinéastes et photographes amateurs (CCPAM), de la Commission Extra-municipale de la Culture et un spécialiste de la photographie. Le comité se réserve la possibilité de choisir la ou les œuvres dans le but de présenter une exposition de qualité. Il désignera l'invité privilégié qui sera mis à l'honneur durant toute l'exposition.

Les décisions de comité de sélection ne pourront donner lieu à aucune contestation. Les critères de sélection prendront en compte le respect du thème, la créativité, l'originalité, la qualité technique et la cohérence de l'exposition. Le comité définira le plan d'accrochage ; celui-ci ne pourra pas être modifié.

Chaque candidat s'engage à ne présenter que des œuvres personnelles et avoir obtenu éventuellement tous les droits à l'image concernant les personnes ou lieux photographiés. Le participant reste seul responsable des photos présentées et garantit les organisateurs de l'exposition contre toutes actions et recours qui pourraient être intentés.

Pendant la durée de l'exposition, le public sera invité à sélectionner deux photographies. Le ou les candidats retenus recevront le prix du public et pourront participer à l'exposition Grand Format présentée le long du Grand Boulevard à l'occasion du Temps Fort de Territoire Fantastic2012, prévu les 3 et 4 novembre 2012.

En cas de sélection pour l'exposition prévue dans l'espace public, le participant accepte également l'utilisation de son travail à titre gracieux. Le photographe-créateur recevra son panneau en cadeau ou il pourra en faire don à la ville.

Le bulletin d'inscription, et les œuvres présentées à la sélection devront être déposés ou adressés par Internet avant le samedi **1er septembre 2012**. Il n'est pas nécessaire d'encadrer les photographies pour **la sélection**.

Les participants connaîtront le choix du comité de sélection et seront avisés par internet ou par téléphone pour le **15 septembre 2012**.

Les œuvres non sélectionnées par le comité de sélection pourront être récupérées en mairie de Mouvaux le **vendredi 28 septembre 2012** de 8 h à 12h ou sur rendez-vous.

Les œuvres sélectionnées seront obligatoirement encadrées ou placées sur un support rigide et munies d'un dispositif d'accrochage sûr et pratique. Une étiquette avec le nom de l'auteur, son adresse et le titre devra être apposée au verso de chaque œuvre exposée. La ville pourra fournir des encadrements uniquement pour les formats 40x50 cm (maximum).

Les œuvres retenues par le comité de sélection devront être déposées en mairie de Mouvaux avant le vendredi 28 septembre 2012 à 12h ou sur rendez-vous.

Les organisateurs prendront grand soin des œuvres, néanmoins, il appartient aux participants de souscrire toutes les garanties utiles pour se prémunir d'éventuelles pertes, dégradations ou vols des œuvres présentées pour toute la durée du salon et des périodes encadrantes correspondant à la mise en place et au démontage de l'exposition.

Les œuvres présentées devront être retirées le dimanche 14 octobre 2012 entre 18h00 et 19h00 ou le mardi 16 octobre 2012 entre 8h et 12h et 13h30 et 18h, ou sur rendez-vous. Nul retrait avant la fin de l'exposition n'est accepté.

Les artistes concèdent aux organisateurs les droits de reproduction pour toutes publications ou affichages en rapport avec l'exposition. Il est bien convenu que ce droit de reproduire ne s'entend qu'aux fins de représentation dans la presse locale et dans le bulletin municipal et que toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle ne pourrait en être faite sans le consentement de leurs auteurs ou de leurs ayants droit. Ce droit de reproduire s'étend aux œuvres envoyées par Internet pour la sélection.

Les artistes sont autorisés à commercialiser leurs œuvres sous leur seule responsabilité ; le bien acquis ne pourra quitter le salon qu'à la fin de l'exposition. Aucune commission ne sera retenue sur les œuvres vendues.

L'inauguration de l'exposition aura lieu le jeudi 4 octobre 2012 à 18H30 en présence des élus, des invités et de la presse locale.

Les exposants seront conviés à un vin d'honneur le jour du vernissage.

L'exposition sera ouverte au public du samedi 5 octobre au dimanche 14 octobre 2012, aux horaires suivants :

- Ouverture du mardi au dimanche : de 15 H à 18 H
- Sur rendez-vous pour les groupes.

Si vous souhaitez participer à cette manifestation, nous vous demandons de bien vouloir compléter le bulletin d'inscription ci-joint.

Des affiches et des invitations seront mises à votre disposition courant septembre au service culturel ou lors du dépôt des œuvres sélectionnées qui se fera le vendredi 28 septembre 2012 de 8h H à 12 H dans les Salons de l'Hôtel de Ville de Mouvaux.

**Faites nous connaître votre réponse le plus rapidement possible en nous
retournant le bulletin d'inscription ci-joint
AVANT le samedi 1er septembre 2012 dernier délai.
Veuillez joindre un CV et une petite note d'intention présentant votre travail**

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Michèle DELSALLE
Première Adjointe au Maire
Déléguée à la Culture

CONTACT :
Mélaine ACHIBA
Responsable service culturel
Tél : 03.20.76.15.54
m.achiba@mouvaux.fr

FESTIVAL de la PHOTOGRAPHIE # 2
« Paysage(s) Fantastique(s) »
Du vendredi 5 au dimanche 14 octobre 2012

BULLETIN D'INSCRIPTION

Ayant pris connaissance du règlement du "Festival de la Photographie", je déclare en accepter les clauses sans réserve et souhaite participer à cette manifestation avec les œuvres suivantes :

N°	Titre des œuvres	Format des œuvres encadrées
1		
2		
3		
4		
5		

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

CP Ville : _____



_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____| Mail : _____ @ _____

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Toutes les données personnelles qui sont recueillies seront traitées avec la plus stricte confidentialité. La mairie de Mouvaux s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins que l'organisation de l'exposition.

Conformément à l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique et aux Libertés, les participants au concours disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression aux informations les concernant communiquées dans le cadre du présent concours. Celui-ci pourra être exercé auprès du service culturel de la Mairie de Mouvaux.

Date et signature